

DELIBERATION N° 2001/12-08 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération N° 2000/12-03 du 18 décembre 2000 et propose une augmentation d'environ 2 % des tarifs de location des salles communales, en fonction des arrondis suite au passage à l'euro, à partir du 1er janvier 2002..

Il est donc proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2002 :

1/ SALLE POLYVALENTE ALBERT SCHWEITZER

a) Associations reconnues par la Commune :

- 2 locations annuelles gratuites
- au delà : application du tarif "personnes privées de LUDRES"

b) Utilisation par personne physique ou morale résidant à LUDRES

- le 1er jour 228,60 euros (1 499,52 F)
 - le 2ème jour 114,30 euros (749,76 F)
- nettoyage compris

c) Utilisation par personne physique ou morale extérieure à LUDRES

- le 1er jour 343,65 euros (2 254,20 F)
- le 2ème jour 171,80 euros (1 126,93 F)

d) Supplément : facultatif

- pour usage cuisine et vaisselle 111,35 euros (730,41 F)

2/ GRANDE SALLE DES SPORTS MARIE MARVINGT

a) Utilisation par associations reconnues par la commune

- nettoyage compris (sauf pour bal)
475,00 euros (3 115,80 F)

b) Autres usages : nettoyage compris

1 142,30 euros (7 493,00 F)

3/ SALLE EMILE GALLE

a) Associations reconnues par la commune

67,95 euros (449,72 F)

b) Personne physique ou morale de LUDRES

114,30 euros (749,76 F)

c) Personne physique ou morale extérieure à LUDRES

343,65 euros (2 254,20 F)

4/ SALLE JEAN MONNET

a) Utilisation catégorie 1, nettoyage compris

305,70 euros (2 005,26 F)

. Associations reconnues par la commune

. Utilisateurs privés domiciliés à LUDRES

. Usagers, industriels ou comités d'entreprises Z.I.

b) Utilisation catégorie 2, nettoyage compris

611,40 euros (4 010,52 F)

. pour tous les utilisateurs extérieurs à LUDRES

c) Supplément facultatif :

- pour cuisine et ses équipements :

. Utilisation catégorie 1 : 203,85 euros (1 337,17 F)

. Utilisation catégorie 2 : 305,70 euros (2 005,76 F)

d) Supplément obligatoire :

- gardiennage: 17,90 euros (117,42 F)

5/ MAISON DES LOISIRS

a) Associations reconnues par la Commune :

- 2 locations annuelles gratuites

- au delà : application du tarif "personnes privées de LUDRES"

b) Catégorie 1 - Utilisation par personne physique ou morale de LUDRES

- pour la demi-salle : 114,30 euros (749,76 F)

c) Catégorie 2 - Utilisation par personne physique ou morale hors LUDRES

- pour la demi-salle : 171,80 euros (1 126,93F)

6/ PRET DE LA VAISSELLE - EN CAS DE CASSE OU DE PERTE

tarifs inchangés :

- verre, tasse, cuillère, fourchette, couteau et petite cuillère

1,50 euros (9,84 F)

- assiette, corbeille à pain

3,00 euros (19,68 F)

- plat, légumier, cruche

15,25 euros (100,03 F)

Monsieur BOILEAU rappelle les points suivants, toujours en vigueur :

- ces tarifs sont applicables pour les usagers exceptionnels et ponctuels, les autres activités régulières étant régies par une convention entre utilisateur et commune,

- les salles peuvent être mises à la disposition pour certaines activités à la discrétion du Maire,

- lors du dépôt de la demande, une caution égale à 50 % du tarif demandé pour la location pourra être exigée,

- en cas de demandes multiples et simultanées pour une même date d'utilisation, les habitants de LUDRES auront la priorité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter les modifications de tarifs proposés ci-dessus, à compter du 1er Janvier 2002.